2. Le commerce de produits et de services au Canada

Améliorer l'accès aux marchés pour le commerce des produits

Le Canada est déterminé à veiller à ce que ses producteurs de marchandises disposent de modalités d'accès concurrentielles aux marchés internationaux grâce à divers moyens, y compris les ententes commerciales multilatérales et bilatérales.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est le forum par l'intermédiaire duquel le Canada négocie multilatéralement ses ententes commerciales, et constitue le fondement de la politique commerciale de notre pays. À l'heure actuelle, l'OMC est dans sa neuvième ronde de négociations commerciales, appelée le Programme de Doha pour le développement. Dans le cadre de ces négociations, les priorités du Canada en matière d'amélioration de l'accès aux marchés des marchandises sont entre autres les suivantes :

- obtenir des réductions importantes ou l'élimination des droits de douane sur des produits qui intéressent les exportateurs canadiens (ce qui comprend des engagements exécutoires sur les tarifs maximum qui seraient inférieurs aux tarifs appliqués actuellement);
- parvenir à une plus grande uniformisation des règles du jeu pour les produits agricoles et les produits agroalimentaires, au moyen de :

- l'élimination des subventions à l'exportation;
- la réduction du soutien interne ayant un effet de distorsion sur les échanges et l'application de disciplines plus strictes à cet égard;
- parvenir à des améliorations réelles de l'accès aux marchés grâce à la réduction des tarifs imposés aux exportateurs canadiens de produits agricoles et agroalimentaires;
- obtenir des règles de discipline améliorées concernant les subventions ainsi qu'une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité dans l'utilisation des recours commerciaux (p. ex. les mesures antidumping) par nos partenaires commerciaux;
- obtenir l'établissement de règles fermes et exécutoires en matière de facilitation du commerce en misant sur les obligations existantes de l'OMC sur la transparence et les formalités douanières.

En tant que complément au système multilatéral, le Canada cherche aussi à améliorer l'accès aux marchés des marchandises sur une base bilatérale, y compris grâce aux négociations bilatérales et régionales en cours sur des accords de libre-échange. Les négociations qui ont lieu actuellement se font avec le Groupe des quatre de l'Amérique centrale, l'Association européenne de

Consultation et sensibilisation concernant le programme commercial du Canada

La consultation efficace des Canadiens est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre de toutes les politiques et initiatives importantes touchant le commerce international. C'est pourquoi le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dispose depuis longtemps d'un cadre de consultation publique et de sensibilisation visant à faire participer les Canadiens à l'établissement des politiques et des initiatives commerciales. Par exemple, le Ministère gère un éventail de mécanismes de consultation permanents et spéciaux pour tenir compte des points de vue, priorités et intérêts de tous les Canadiens, des autres ordres de gouvernement, des municipalités, de

l'industrie, des organisations non gouvernementales et des groupes de défense de l'intérêt public dans l'élaboration du programme commercial du Canada. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.international.gc.ca/tna-nac/consult-fr.asp.